Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles

**Band:** 67 (1958-1961)

**Heft:** 304

Vereinsnachrichten: Procès-verbaux : séances de l'année 1961 [suite]

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Extrait des Procès-verbaux des séances de la Société vaudoise des Sciences naturelles

Assemblée générale extraordinaire du mercredi 25 janvier 1961, à 17 h.

Salle Tissot.

Présidence: M. Jacques Aubert, président.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 1960 est adopté.

Candidatures. — M. Albert Jaquet, professeur à l'Epul, présenté par Mlle Kousmine et M. J. Aubert, et M. Patrick de Rham, étudiant, présenté par MM. Guénin et J. Aubert. Ces deux nouveaux membres sont admis par l'assemblée générale, séance tenante.

M. Aubert commente alors le projet, dont le texte a été distribué à chaque membre, qui concerne l'adaptation de la SVSN aux tendances scientifiques actuelles. C'est une étape nouvelle que notre société est appelée à franchir et chacun semble conscient de l'importance inaccoutumée de cette assemblée générale extraordinaire.

M. Aubert discute successivement les points essentiels du projet. Il rappelle tout d'abord que les modifications vraisemblablement apportées au régime actuel n'entraîneront aucune perturbation dans les rapports qui lient la SVSN et l'Union de sociétés scientifiques vaudoises.

Point un: programme et séances (rapport page 3, lettre A). Les modifications apportées dans la nature des séances et le

choix du programme n'entraînent aucune discussion.

Point deux: structure administrative et direction scientifique

(page 3, lettre B).

Les charges qui incombent actuellement au président sont énormes. On lui demande de payer sans cesse de sa personne; il doit participer à d'innombrables séances de comité, de colloques, de la société. Ses compétences scientifiques devraient être aussi nombreuses que dispersées. Aussi, dans le projet envisagé, suggère-t-on une répartition plus judicieuse des fonctions. Le Président pourra compter désormais non seulement sur les membres du Comité, qui devient le Bureau de la Société, dont le dévouement n'a jamais été mis en doute, mais encore sur le Comité, au sens nouveau, qui comprend les membres du Bureau, le rédacteur du Bulletin et les collaborateurs scientifiques responsables d'organiser et de présider les séances spécialisées. Enfin un Conseil de la Société pourra lui venir en aide pour des problèmes plus généraux.

Ce deuxième point donne lieu à une discussion animée à laquelle

prennent part Mme Schnorf et MM. Brunner, Bersier et Pilet.

Point trois: publications (page 4).

Le budget pour le Bulletin et les Mémoires est décidément trop faible et les auteurs doivent participer trop souvent aux frais de

(Voir suite, page 460.)